



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 11 mai 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre des Finances** concernant **les avoirs gelés suite aux sanctions à l'égard d'oligarques russes**.

Dans sa réponse à ma question parlementaire n°5952 du 17 mars 2022, Madame la Ministre m'a assuré que les sanctions prises à l'égard d'oligarques russes par la Décision 2014/512/PESC sont applicables au sein de la zone franche et les biens y déposés appartenant à des oligarques ou entités russes visés par la Décision 2014/512/PESC doivent être soumis aux sanctions prévues.

Le 29 mars 2022, le Ministère des Finances a communiqué qu'à ce moment-là, les opérateurs luxembourgeois avaient pu geler des avoirs bancaires ainsi que des titres de capital de personnes ou entités sanctionnées à hauteur de près de 2,5 milliards d'euros.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements supplémentaires suivants de la part de Madame la Ministre :

- 1. Quelle est la valeur totale respectivement le volume total des avoirs qui ont été gelés à la zone franche suite à l'application des sanctions à l'égard des oligarques ou entités russes ?**
- 2. Combien de contrôles ont été effectués à la zone franche par les autorités compétentes depuis l'entrée en vigueur des sanctions prémentionnées ? Quelles ont été, le cas échéant, les irrégularités constatées ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

François Benoy
Député